

**DELIBERATION**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE DU 11 AVRIL 2024**

**Compte-rendu affiché le : 15 avril 2024**

**Date de la convocation du Conseil Municipal : 28 mars 2024**

**N° 24-04-13**

**Nombre de Conseillers Municipaux en exercice au jour de la séance : 29**

**OBJET :**  
**Décisions du maire –**  
**information du conseil**  
**municipal**

**Secrétaire de séance : Gérard ALLANCHE**

**Membres présents à la séance :**

Philippe DENIS – Solange MORERE - Gilles GRANGIER – Mireille PAULET - Gérard ALLANCHE - Arlette PEREIRA - Guy BERNE –Christian BECUWE – Régine CHEVALLIEZ - Daniel DUCROS – Françoise PION – Marie-Hélène BRUNET – Gérard GRANGE – Serge GRANGE – Michel FRANCHINI - Joaquim DE ALMEIDA – Thomas ROCHETTE - Céline BENNICI - André HUBERT - Marie-Hélène BOUILHOL - Aurélie DESBREE - Romain MONTELMARD - Jean-Paul SOLEILHAC – Alain LECUE.

**Membres absents, excusés ayant donné pouvoir :**

Jacques DECHANDON à Christian BECUWE – Geneviève NIGAY à Gérard ALLANCHE – Suzanne BOICHON à Daniel DUCROS - Edith CONSIGNY à Alain LECUE - Christine PALLEY à Serge GRANGE

**Membre absent : 0.**

Mis en ligne, le  
**16 AVR. 2024**  
MAIRIE DE ST-GALMIER

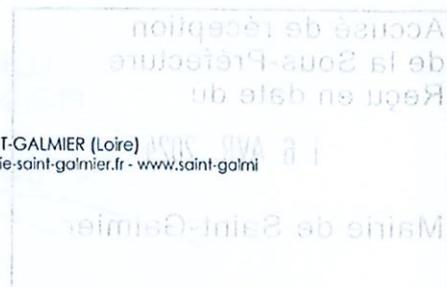
Accusé de réception  
de la Sous-Préfecture  
Reçu en date du

**16 AVR. 2024**

Mairie de Saint-Galmier



Place de la Devisè - 42330 SAINT-GALMIER (Loire)  
Tél. 04 77 52 74 00 - Fax. 04 77 52 50 46 - contact@mairie-saint-galmier.fr - www.saint-galmier.fr



OBJET DE LA DELIBERATION :

DECISIONS DU MAIRE – INFORMATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Conformément à l'article L2122-23 du CGCT, Monsieur le Maire rend compte à l'Assemblée des décisions prises dans le cadre de la délégation reçue par Monsieur Philippe DENIS du Conseil Municipal par délibération du 16 septembre 2020 :

- Décision n°2024-19 – La commune sollicite auprès de la Région Auvergne-Rhône-Alpes une subvention pour le projet de sécurisation de la crèche. Le coût global de l'opération est de 5 653 € HT.
- Décision n°2024-20 – CROIX BLANCHE – Convention de dispositif prévisionnel de secours n° 204727 pour la Course de Caisse à Savon en date du 4 mai 2024 dans le centre-ville de Saint-Galmier pour un montant forfaitaire de 625 € TTC.
- Décision n°2024-21 – Département de la Loire – convention appel à partenariat Loire Connect – Subvention du Département pour le projet « borne interactive » à hauteur de 5 000 €
- Décision n°2024-22 – La commune sollicite auprès de la Région Auvergne-Rhône-Alpes une subvention pour le projet de sécurisation et de rénovation de la Gendarmerie. Le coût global de l'opération est de 53 621,19 € HT.
- Décision n°2024-23 – FP2SI – Convention de formation professionnelle FME Formation Manipulation Extincteurs en date du 05 juin 2024 pour 7 groupes d'une durée d'une heure au square Auguste Saturnin Badoit à Saint-Galmier pour un montant de 1 250 € HT soit 1 500 € TTC.
- Décision n°2024-24 – LE PIANO VAGABON & CIE – Contrat de cession d'exploitation d'un spectacle pour une représentation prévue en date du 23 juin 2023 au Théâtre de Verdure de Saint-Galmier pour un montant de 850 € TTC.
- Décision n°2024-25 – EFFICIENCES – Contrat d'audit énergétique sur deux bâtiments communaux qui sont l'école de la Colombe et le gymnase de la Colombe pour un montant total de 6 712,00 € HT soit 8 054,40 € TTC.
- Décision n°2024-26 – LOGITUD – Contrat de GVe Cloud (Géo Verbalisation électronique Cloud) pour un terminal supplémentaire pour une durée d'un an à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024 jusqu'au 31 décembre 2024 pour un montant de 198,00 € HT annuel.
- Décision n°2024-27 – Convention de mise à disposition gratuite des locaux de l'Espace Jeunesse, deux samedis après-midi par mois sur l'année 2024, à l'association Aimer la Vie.
- Décision n°2024-28 – APIXIT – Contrat pour la mise en place de pare-feu pour le déport de la vidéo au CORG42 (Centre des Opérations et Renseignements de la Gendarmerie) pour un montant total de 7 610,56 € HT soit 9 132,67 € TTC.
- Décision n°2024-29 – Audrey DORVIDAL – Bail commercial pour des locaux situés 1 bis rue du Cloître – du 1<sup>er</sup> décembre 2023 au 30 novembre 2032 pour un montant mensuel de 227,69 € HT et charges incluses.

Le Conseil Municipal prend acte de ces décisions qui n'appellent aucune remarque de la part de l'assemblée.

Ont signé au registre tous les membres présents.

EXPEDITION CONFORME AU REGISTRE  
A ST-GALMIER, le 15 avril 2024.

Accusé de réception  
de la Sous-Préfecture  
Reçu en date du

16 AVR. 2024

Mairie de Saint-Galmier

LE MAIRE  
Philippe DENIS



LE SECRETAIRE DE SEANCE  
Gérard ALLANCHE